

Service assemblées et contentieux

**Acte n°2026-95**

## **ARRÊTÉ**

portant délégation de signature à Monsieur Jérôme ENJALBERT, chef du service assistance-exploitation au sein du groupement systèmes d'information et de communication,

**Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,**

VU les articles L.1424-33 et R.1424-19-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du président du conseil départemental du Tarn en date du 9 juin 2026, portant désignation de M. Michel BENOIT en tant que président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Tarn en date du 29 juillet 2025 portant délégation de signature au colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental du SDIS,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Tarn en date du 11 juillet 2019 nommant à compter du 16 juillet 2019, Monsieur Jérôme ENJALBERT, technicien principal de 2ème classe, chef du service assistance-exploitation au sein du groupement systèmes d'information et de communication,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Tarn en date du 10 décembre 2019 portant avancement au grade de technicien principal de 1ère classe à compter du 16 juillet 2019, Monsieur Jérôme ENJALBERT, technicien principal de 2ème classe, chef du service assistance-exploitation,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Tarn en date du 12 juillet 2023 nommant à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, Monsieur Andy TKACZYK, technicien territorial, adjoint au chef du service assistance-exploitation au sein du groupement systèmes d'information et de communication,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS n°040 en date du 12 juillet 2024 accordant délégations et attributions au président,

Considérant que pour l'exercice des missions de gestion administrative du service départemental d'incendie et de secours du Tarn, il est nécessaire que Monsieur Jérôme ENJALBERT, chef du service assistance-exploitation au sein du groupement systèmes d'information et de communication, dispose d'une délégation de signature accordée par le président,

Sur proposition du directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée, à Monsieur Jérôme ENJALBERT, chef du service assistance-exploitation au sein du groupement systèmes d'information et de communication du SDIS du Tarn, à l'effet de signer les documents administratifs ci-après relevant du service :

- les bons de commande inférieurs à 500 € TTC.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme ENJALBERT, cette délégation est exercée par Monsieur Andy TKACZYK.

**Article 3**

L'arrêté 2026-53 du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Tarn du 27 mai 2026 est abrogé.

**Article 4**

Le directeur du SDIS du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du service d'incendie et de secours. Un exemplaire de cet arrêté sera transmis au payeur départemental.

A Albi le : 22 JUIN 2026

Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en  
préfecture le :

02 JUL. 2026

et de la notification aux intéressés :

le : 02/07/2026

Le chef du service assistance-exploitation



M. Jérôme ENJALBERT

le : 02/07/2026

Le chef de service adjoint



M. Andy TKACZYK

**Délais et voies de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*